Participer à une réunion de vulgarisation et d'information fait partie des engagements à respecter pour les propriétaires dont la forêt est certifiée PEFC.

PEFC 10 – 4 – 141

Les Communes Forestières de Rhône-Alpes sont reconnues comme organisme de formation par les Ministères de l'Intérieur et du Travail de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du dialogue social.

Organisateurs

Parc naturel régional de Chartreuse

Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes

safer Auvergne-Rhône-Alpes

Contacts

Clara ROUGIER

Communes forestières de l'Isère

1 place Pasteur

38000 GRENOBLE

Mail : isere@communesforestieres.org

Tél : 04 76 17 22 65

Financeurs

UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

L'EUROPE S'ENGAGE en AUVERGNE – Rhône-Alpes avec le FEADER

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

isère LE DÉPARTEMENT

"L'action d'Information et de diffusion des connaissances et des pratiques innovantes dans le secteur de la filière bois pour les élus des Communes Forestières de la région Auvergne-Rhône-Alpes, est cofinancée par l'Union Européenne dans le cadre du FEADER".

Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes

Soirée d'information et d'échanges

La gestion du foncier forestier

Valoriser ma forêt communale : Quels outils fonciers pour accroitre ma surface de forêt ? Quel cadre règlementaire pour leur gestion ?

05/02/2018 à 18h

Mairie de St Thibaud de Couz

Chef Lieu – 73 160 ST THIBAUD DE COUZ

Objectifs

Cet évènement s'inscrit dans le cadre des actions d'information des Communes forestières de Rhône-Alpes. Elle a pour but :

- Maitriser les **outils fonciers** existants pour mieux valoriser la forêt communale
- Comprendre le **cadre pratique et règlementaire** de l'application ou non du **Régime Forestier** sur des parcelles de forêt publiques
- Présenter le programme national de mobilisation des bois et **informer l'élu de l'état d'avancement** de sa mise en œuvre sur sa commune

Programme

5 février 2018

Mairie de St Thibaud de Couz (73)

18h Accueil

18h10 Introduction

18h20 : Partie I – Foncier forestier

1) Diagnostic du foncier forestier en Chartreuse, état d'avancement des travaux menés dans le cadre de SYMBIOSE
   M. Gaillet, SAFER, Communes Forestières

2) Procédure d'incorporation des biens sans maitres : exemple de la commune de St Thibaud de Couz
   SAFER, PNRC, élus

19h40 : Partie II – Exploitation et mobilisation de bois en forêt publique

1) Régime Forestier : cadre règlementaire et questions fréquentes
2) Présentation de l'action Surface + et état d'avancement sur les communes de Chartreuse
   Communes Forestières, ONF

20h30 Fin de la réunion

Bulletin d'inscription

Formation gratuite, inscription obligatoire

Merci de faire parvenir votre réponse **avant le 2 février 2018 à :**

Clara Rougier
Communes Forestières de l'Isère

Par courrier :

1 Place Pasteur, 38000 GRENOBLE

Par téléphone :

04 76 17 22 65

Par mail :

isere@communesforestieres.org

Nom : _____

Prénom : _____

Organisme / Collectivité :

_____

Mail : _____

Tél. : _____

□ **Participera à la réunion du 05/02/18**

□ **Sera accompagné(e) de M(me)**

_____